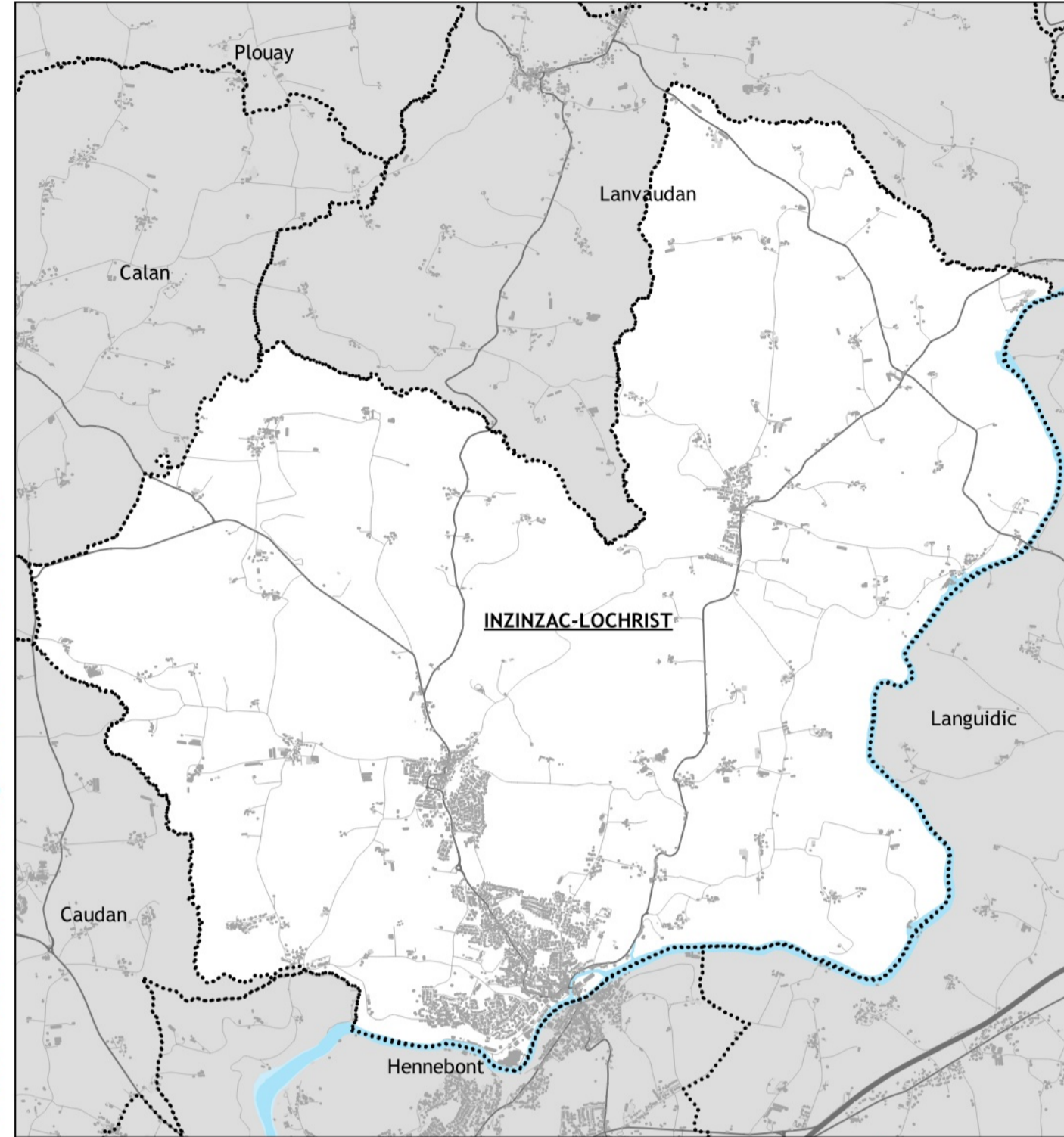


PLAN DES ZONES SOUMISES AU DROIT DE PRÉEMPTION  
URBAIN ET DANS LES ESPACES NATURELS SENSIBLES



ANNEXE GRAPHIQUE AU PLU N° 12

Echelle : 1/15 500

Vu pour être annexé à la  
délibération du Conseil Municipal  
le 09 juin 2023  
La Maire,  
Armelle NICOLAS

LORIENT  
AGGLOMÉRATION

Légende

- Droit de préemption urbain
- Zone de préemption dans un espace naturel et sensible

